



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **14 mai 2018**

Décision n° **CP-2018-2421**

commune (s) : Ecully

objet : Equipement Public - Résiliation à l'amiable du bail emphytéotique mettant à disposition, de la Commune d'Ecully, d'un bâtiment à usage de gymnase et du plateau d'évolution sportives situés rue Jean Rigaud

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 mai 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Rousseau, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Bret, Mme Frih, M. Vesco.

Commission permanente du 14 mai 2018**Décision n° CP-2018-2421**

commune (s) : Ecully

objet : **Equipement Public - Résiliation à l'amiable du bail emphytéotique mettant à disposition, de la Commune d'Ecully, d'un bâtiment à usage de gymnase et du plateau d'évolution sportives situés rue Jean Rigaud**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 2 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.6.

Aux termes d'un bail emphytéotique du 12 février 1999, la Métropole de Lyon a mis à disposition de la Commune d'Ecully, un bâtiment à usage de gymnase et le plateau d'évolution sportive attenants, annexés au collège Laurent Mourguet, sur une parcelle de terrain de 7 540 m² cadastrée B 1179 et située rue Jean Rigaud à Ecully.

Ledit bail a été signé pour une durée de 99 années à compter du 26 janvier 1998 pour se terminer le 25 janvier 2097.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du futur pôle sportif et de loisirs d'Ecully souhaité par la Ville d'Ecully, le gymnase doit être déconstruit par la Métropole. Par conséquent, le bail emphytéotique dont il est question ci-dessus, doit être résilié. La Commune souhaite, dans le cadre de l'opération du futur pôle sportif et de loisirs, reconstruire un gymnase sur les terrains communaux situés à proximité du site actuel.

D'un commun accord, la Commune d'Ecully et la Métropole ont convenu de procéder à la résiliation à l'amiable, dudit bail emphytéotique, qui aura lieu sans versement d'indemnité et prendra effet au 1er septembre 2018.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune d'Ecully ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la résiliation à l'amiable, du bail emphytéotique, mettant à la disposition de la Commune d'Ecully un bâtiment à usage de gymnase et un plateau d'évolution sportive, sur une parcelle de terrain cadastrée B 1179 et située rue Jean Rigaud à Ecully.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de la résiliation du bail emphytéotique.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2018.